



RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
LE DIRECTEUR REGIONAL

DATE DE PUBLICATION : 10 octobre 2025

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Economie et du Réseau, au Directeur régional Centre-Val de Loire le 16 octobre 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Maryse DAIN, Directrice départementale du Cher, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Augustin MORET, adjoint à la directrice départementale du Cher, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Bourges; Mme Maryse DAIN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Bourges.

Mme Maryse DAIN peut subdéléguer sa signature à des agents du personnel titulaire des bureaux de Bourges, dans la limite des attributions de ces derniers.

Orléans, le 10 octobre 2025

Christian DELHOMME